

Stans, le 17.10.2018
Point de presse

Élection complémentaire au Conseil fédéral Discours du conseiller aux États Hans Wicki

(Seul le texte prononcé fait foi)

Oui, je me mets à disposition !

Chers journalistes, chers invités. Cher collègue nidwaldien du Conseil national, cher Peter Keller

Une semaine avant la clôture des inscriptions fixée par PLR.Les Libéraux-Radicaux, j'ai annoncé à mon parti cantonal que j'avais pris ma décision.

Oui, je me mets à disposition !

Je suis prêt à proposer ma candidature au Conseil fédéral, en supposant bien sûr que le PLR Nidwald me nomine le 23 octobre prochain pour l'élection complémentaire au Conseil fédéral afin de succéder au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. La nomination officielle aura lieu à l'hôtel Engel Stans.

Sans vouloir précipiter les choses, je souhaite toutefois d'ores et déjà témoigner mon respect envers toutes les personnes à qui reviendra la décision de me nominer.

Aux membres PLR.Les Libéraux-Radicaux de mon canton.

Au groupe parlementaire de mon parti.

Et, dans le cas d'une nomination officielle par le groupe libéral-radical, aux 200 conseillers nationaux et à mes 45 collègues du Conseil des États, qui feront librement un choix secret.

Qu'est ce qui m'a poussé à me mettre à disposition ?

J'y ai mûrement réfléchi – avec ma famille aussi. Une décision aussi importante ne peut être prise entre deux portes.

Je me suis avant tout posé la question : Que doit pouvoir faire un conseiller fédéral ? Et il en est ressorti un profil très complexe.

- › Il/Elle doit porter les idées de son parti au Conseil fédéral.
- › Il/Elle doit pouvoir gérer une grande entreprise – un département.
- › Il/Elle doit pouvoir forger des alliances afin que les décisions politiques aillent dans son sens.
- › Il/Elle doit maîtriser le travail de commission dans les deux Conseils.
- › Il/Elle doit pouvoir s'imposer au Parlement.
- › Il/Elle doit pouvoir être de plus en plus capable de se déplacer sur la scène internationale.
- › Et, last but not least, il/elle doit être en mesure de respecter le principe de collégialité et bien communiquer.

Pas étonnant que les fondateurs de notre État fédéral aient sagement confié l'appréciation de cette exigeante fonction à l'Assemblée fédérale. C'est elle qui est la mieux placée pour évaluer quel bagage est nécessaire pour être conseiller fédéral.

Quel est l'intérêt de vous raconter ceci ?

Durant la période au cours de laquelle j'ai pris ma décision, j'ai comparé mon sac d'expédition à trois compartiments, dont Stefan Bosshard parlait plus tôt, avec le profil requis pour la fonction de conseiller fédéral et je me suis rendu compte que le sac correspondait au profil !

J'ajouterais aussi que je dispose d'une expérience politique **et** entrepreneuriale.

D'autant plus que mon profil politique se veut clairement libéral – et l'un comme l'autre sont recherchés par le PLR.

Alors je me mets à disposition !

Tout d'abord pour mon canton, Nidwald, qui, comme déjà mentionné, n'a jamais eu de conseiller fédéral.

Il est temps qu'un Nidwaldien siège au Conseil fédéral.

Ce n'est pas dans l'esprit des pères fondateurs que la Suisse primitive soit à ce point sous-représentée.

Chers journalistes,

Vous attendez sûrement de savoir quelle est mon opinion vis-à-vis de la représentation féminine – d'ailleurs particulièrement au centre de l'attention pour cette élection complémentaire.

Voici ce que je pense :

Le PLR st-gallois proposera une excellente candidate, ma très chère collègue du Conseil des États, Karin Keller-Sutter.

Si rien ne s'y oppose, mon parti nidwaldien me proposera.

Il est tout à fait possible que d'autres candidates et candidats issus d'autres partis cantonaux PLR se déclarent eux-aussi à disposition au cours de ces prochains jours.

C'est le groupe parlementaire qui décidera des suites de la procédure. Qui choisira-t-il ? Décidera-t-il d'un ticket unique, à deux voire même à trois personnes ? D'un ticket 100% féminin ? Ou plutôt, une femme et un homme ?

C'est un processus hautement démocratique.

Sans oublier que peu importe ce que mon groupe parlementaire choisira, c'est dans tous les cas l'organe électoral, à savoir les 46 conseillers aux États et 200 conseillers nationaux qui constituent l'Assemblée fédérale, qui tranchera.

Le corps électoral se voit confronté à différentes parties prenantes – des femmes, des hommes, la Suisse orientale, la Suisse centrale, la Suisse primitive, etc. Chacune a sa légitimité. C'est à l'Assemblée fédérale – et à elle seule – que revient la tâche d'évaluer et de trancher.

C'est pourquoi je dis en conclusion : Oui, je souhaite siéger au Conseil fédéral ! Je me confronterai à toutes les décisions qui seront prises au cours de cette procédure. Toutes !

Merci pour votre attention !

Contact :

- › Stefan Bosshard, président PLR. Les Libéraux-Radicaux Nidwald, praesident@fdp-nw.ch, +41 (0)79 243 10 06